

COMMUNE DE PIERRELEVEE

Tél : 01 60 22 29 04

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE du 7 Mars 2005

PRESENTS : *Mrs.* : DE CUYPERE Michel - DESWARTE Philippe - MAMBRUN
Christian, Adjoint - FOUGERE Pascal - DE CUYPERE Alain -
MAZEROL René
Mmes : NICOLAS Michèle - MALANDAIN Valérie - LEPAN Marie-Claude

ABSENTS EXCUSES : *Mrs* : KALFOUS Gilles - DAULLE Francis

POUVOIRS : Mr DAULLE à Mr DE CUYPERE M.
Mr KALFOUS à Mr MAMBRUN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MALANDAIN

ACHAT D'UN NOUVEL ORDINATEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut acquérir un nouvel ordinateur pour installer Internet à la Mairie ; les circulaires de la Sous Préfecture ne pouvant être consulté à compter du 1^{er} mars que sur Internet.

Le Conseil Municipal décide d'acquérir un nouvel ordinateur pour un montant de 1096.73 Euros T.T.C. (917 Euros H.T.), devis joint et sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la D.G.E. 2005 (3^{ème} catégorie - premier équipement poste informatique ouvert sur Internet des sièges des collectivités) et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent.

ASSURANCE GROUPE CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une note du Centre de Gestion nous est parvenue concernant une proposition d'assurance groupe relatif à la protection sociale du personnel titulaire et stagiaire et qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin de mandater le Centre de Gestion pour représenter la commune dans le cadre de l'appel d'offres.

Le Conseil Municipal décide de mandater le Centre de Gestion.

MEDECINE DU TRAVAIL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Mutuelle Sociale Agricole ayant interrompu la convention passée avec la commune de Pierre Levée suite aux modifications

du décret en date du 2 Août 2004 réglementant l'exercice de la médecine du travail en agriculture, il est nécessaire d'adhérer à une nouvelle médecine du travail.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à
MEDECINE ET SANTE DU TRAVAIL
23 rue Alexandre Volta
77109 MEAUX Cédex

La commune règlera la somme Hors Taxes de :

- | | |
|---|--------------------------|
| - Droits d'entrée | 45.73 Euros |
| - Frais de constitution du dossier médical pour chaque employé | 7.62 x 3 = 22.86 Euros |
| - Cotisation annuelle par employé | 70.50 x 3 = 211.50 Euros |

280.09 Euros H.T. soit 334.99 Euros T.T.C.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent

LE CONSEIL MUNICIPAL EST INFORME

Madame ANDRIEUX directrice de l'Ecole de PIERRE LEVEE va partir à la retraite au mois de juin 2005

La séance est levée à 22 Heures